CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92058** **VALABLE JUSQU'AU** **27/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/04/2010

Raison sociale : SARL CHARPENTES TEISSIER FG

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 700 000

3 TER RUE CONDORCET
33150 CENON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX BORDEAUX

Siret : 522 062 801 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7162709

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022117097104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000022117097104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 57 77 95 53 **Fax :** 05 57 77 95 52

Portable : 06 83 25 69 41

Responsabilité légale :
GARCIA FRANCK GÉRANT

Site Internet :

E-mail : charpentestessierfg@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 743 392 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	4	28/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/02/2026 10:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.